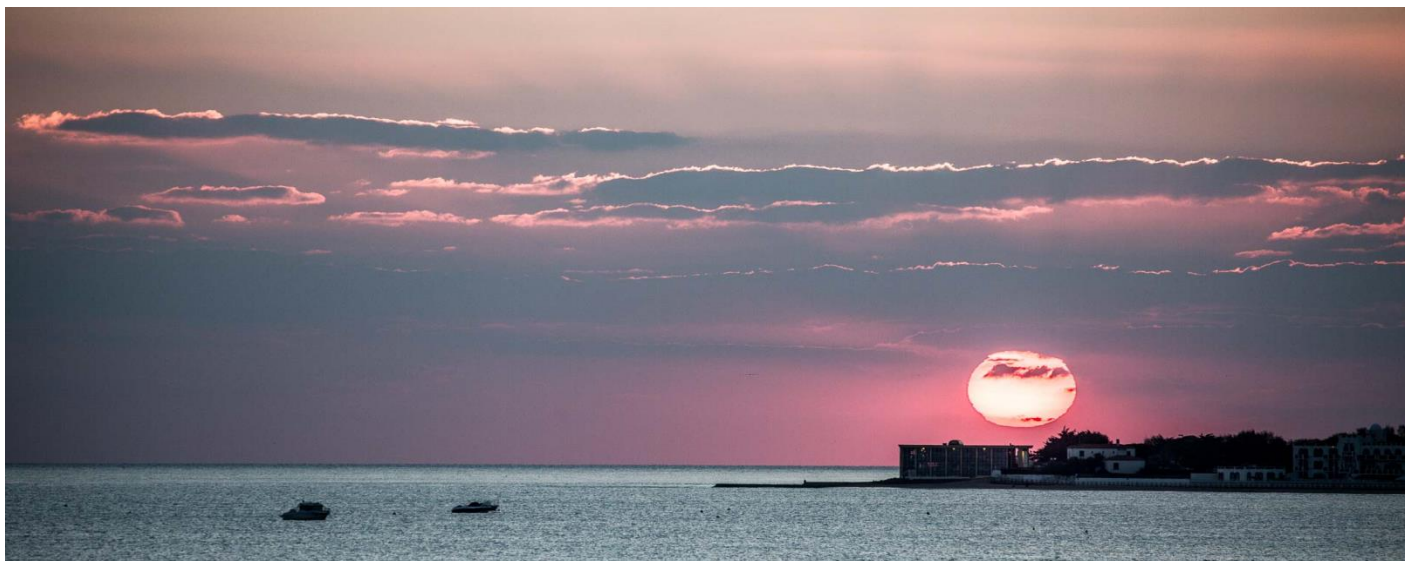


Bonne et heureuse année 2024



Chers amis du Parc du Rocher,

Les tempêtes automnales, peu habituelles sous notre latitude, Domingos et Ciaran, ont affolé et désespéré nombres de touristes à la vue de la quantité de sable avalée par le reflux de la mer, attaquant les descentes et laissant les rochers et les Wave Bumpers apparents mais toujours intacts.

Un mois plus tard le flux des marées avait restitué l'intégralité et plus encore du sable sur notre plage. Les protections sont de nouveau presque invisibles, l'escalier de la descente 37 ne comporte plus qu'une quinzaine de marches apparentes, le sable s'étant invité copieusement sur la dune.

Comme toujours la nature est la plus forte, les marées font et défont, mais sur notre plage force est de constater que l'entretien réalisé sur la dune et les protections artificielles implantées ont un impact positif sur le trait de côte.

Au second semestre 2023 nous apprenions que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral avait décidé de modifier la collecte des déchets ménagers en implantant de nouveaux Points d'Apports Volontaires. Il était prévu d'en installer un au niveau de l'entrée de la première avenue de notre parc, ce qui suscita une vive opposition de riverains. L'état déplorable depuis des années et le constat de l'absence d'entretien de ces équipements sur le parking de La Grière, ont fait craindre des nuisances importantes.

Notre Conseil d'Administration organisa un sondage sur l'utilité de cet équipement à cet endroit. Le résultat fut communiqué sur notre site et auprès des instances municipales. Lors du conseil municipal de fin d'année, nous avons appris que cette implantation était annulée. Nous devons donc porter nos déchets 250 m plus loin sur les nouveaux PAV du parking de La Grière. C'est maintenant à nous tous de veiller au bon fonctionnement, à l'absence de dépôt sauvage, et à l'information de tous les résidents du parc, propriétaires et usagers temporaires.

Vous êtes plus de 150 à adhérer à l'association. Merci pour votre soutien, votre confiance et pour l'intérêt que vous portez à la qualité de vie dans notre parc et aux valeurs de protection de notre environnement que nous défendons.

Les membres du conseil d'administration relaient en permanence sur notre site www.parcdurocher-lagriere.com les informations et actualités locales en attendant le plaisir de nous retrouver lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le samedi 10 août.

Le conseil d'administration de votre association vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

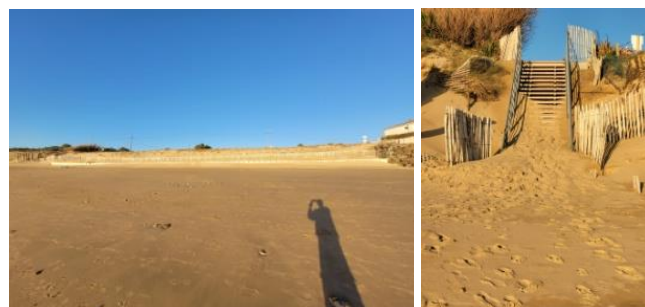
Gilles GOBLET

Patrick RAGOT

Fin du mois d'octobre débutait une longue série de tempêtes automnales, Céline (29/10), CIARAN (2/11), Domingos (5/11), Elisa...



La Plage du Rocher perd environ 1 mètre de sable, laissant apparaître les WAVE BUMPERS et ses textiles lestés. Au pied de la dune ouest, la protection joue son rôle, remplit sa mission, la dune reste intacte. Plage de la Pomme de Pin, les défenses sont attaquées. Les deux rangs de pieux de châtaigner ne résistent pas. Le pied de la dune est atteint. La dune s'effondre selon le principe que nous connaissons bien, et recule nettement.



Rapidement dès la première tempête du 29 octobre le vent pouvant atteindre 100 ou 140 km/h localement la mer, les vagues violentes et les courants forts déplacent de gros volumes de sable, laissant apparaître les rochers des épis.



Durant le mois de décembre et début janvier, le vent permet le rechargement de la plage. Le bas de la dune se ré-engraisse, les dégâts ont disparu. En attendant la prochaine offensive de la mer ? ...

A propos du WAVE BUMPER : l'un de nous a eu l'occasion de rencontrer un représentant du fournisseur du WAVE BUMPER, par hasard, le 6 septembre, descente 38.

Nous avons cru comprendre l'intérêt particulier porté par cette entreprise à notre site de la dune ouest. En effet, le WAVE BUMPER est un système anti submersion. Sur notre site, ce dispositif combat l'érosion de la dune. Il s'agit d'une installation expérimentale. Le résultat semble étonner par son efficacité bien que l'engraissement de la dune reste à confirmer sur le long terme. Rappelons-nous que les blocs posés ont entièrement disparu, recouverts par le sable.

La végétation est aussi de retour de manière significative. Lors des périodes de grand vent, le sommet de la dune semble maintenant retenir le sable, alors que l'ensablement de la 8ème Avenue a énormément diminué.

L'entreprise souhaite observer de manière scientifique l'évolution liée à l'installation du WAVE BUMPER.

Nous restons tous très attentifs et intéressés par cette expérience de protection.



Au cours de notre dernière Assemblée Générale, les adhérents ont été informés de l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV), lors de la séquence des « questions/réponses » avec M. le Maire. Notre association proposait aux riverains concernés de rester vigilants sur les conséquences de l'installation des PAV par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Les nouveaux PAV seront complétés par une 4^{ème} colonne dédiée aux déchets ménagers dans le cadre de la loi visant à supprimer le ramassage de porte à porte.

Les informations précises n'étant pas disponibles, certains riverains proches du site concerné, inquiets des nuisances prévisibles du fait de cette éventuelle implantation, se sont

regroupés et ont demandé le 21 septembre le soutien de notre association. Les administrateurs ont décidé de mettre à profit la logistique de l'Association afin de réaliser un sondage permettant de connaître le positionnement des résidents du Parc du Rocher. De leur côté, les riverains avaient entrepris toutes démarches utiles.

Les riverains ont énuméré les risques liés à l'implantation d'un PAV ; l'entrée du Parc pourrait devenir une déchetterie : *risque de dépôts sauvages et déchets divers qui généreraient la présence de rongeurs et autres nuisibles, nuisances sonores, nuisances olfactives, problèmes de sécurité liés à l'arrêt des véhicules et à la circulation, impacts sur le moral des riverains ; toutes ces nuisances provoquant un mal-être et une perte d'intimité pour les habitations proches.*

		OUI (REFUS DU PAV)	NON	SANS OPINION
TOTAL REPONSES	60	57	2	1
% sur réponses		95,0%	3,3%	1,7%
TOTAL ENVOYES	141			
% sur envoyés		40,4%	1,4%	0,7%
TOTAL OUVERTS	104			
% sur ouverts		54,8%	1,9%	1,0%
TOTAL CLIQUES	74			
% sur cliqués		77%	3%	1%

Nous avons informé les élus concernés du résultat de ce sondage. Nous sommes restés dans l'attente d'une réponse jusqu'à la fin du Conseil Municipal du 14 décembre 2023. **M. le Maire a alors officialisé sa demande de supprimer le PAV de la 1^{ère} Avenue** auprès de la Communauté de Communes (enregistrement 52^e mn.), indiquant que la

CCSVL, rencontrant des problèmes techniques, elle n'avait toujours pas produit le résultat de son étude d'implantation. M. le Maire a précisé que les résidents auront l'obligation de se déplacer au PAV le plus proche, distant de 250 mètres (parking du marché, bd des Vendéens).

POUR TOUT SAVOIR SUR NOTRE COMMUNE :

TRAVAUX

Pour 2024 la réfection des rues de notre parc n'est prévue que pour les 2^è, 3^è et 4^è avenues.

Le centre de remise en forme est en bonne voie de construction, les travaux de terrassement ont commencé le 15 janvier. Le futur complexe accueillera au rez-de-chaussée 600 m2 dédiés au fitness et à l'étage un espace bien être.

Une nouvelle salle municipale a été construite derrière la salle des Floralies, avec un office. Elle pourra être louée pour les mariages ou autres manifestations.

Création d'une vélorue prévue à la Grière devant les commerces entre les deux tronçons de la piste cyclable (les voitures non pas le droit de doubler les vélos).

Restauration des digues situées aux Rouillères et à la Belle Henriette.

SECURITE

En ce qui concerne la sécurité, la mairie va développer sur trois ans la vidéo surveillance. A terme ce seront 90 sites sensibles sur les 14 km le long de notre commune qui seront surveillés (entrée de la ville, plages, lieux les plus fréquentés...)

DECHETERIE :

Depuis le 1^{er} janvier 2024 la déchèterie a installé des barrières équipées de bornes d'accès automatiques. Tous les usagers doivent s'inscrire en ligne ou par téléphone afin de recevoir la carte d'accès, sur le site www.enquete9.com ou par téléphone au 02 49 58 00 99.

Dès le 1^{er} juillet 2024, la collecte porte-à-porte sera supprimée pour le verre et le papier. 2025 sera une année blanche qui permettra de tester le système en situation. La redevance incitative sera effective à partir du 1^{er} janvier 2026.

SUPER U

La construction n'aura pas lieu sur le site de La Corbat, en face de Monsieur Bricolage, comme c'était prévu, mais sur l'ancien emplacement, au niveau du parking actuel.

L'ouverture est prévue en 2028.

Les nouveaux commerces de La Grière

La brocante «Le Hangar» va venir s'installer en face de notre parc (anciennement Classe J) Ouverture le 10 février. Elle fera aussi salon de thé.

**NOUVEAU LOCAL
BROCANTE LE HANGAR**

OUVERTURE LE 10 FÉVRIER

7 BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 85360
LA TRANCHE-SUR-MER

10H00-13H00
15H00-18H00

Le Hangar
Brocante - Friperie - Salon de thé

CAFÉ OFFERT
LES 10 ET 11
FÉVRIER

BROCANTE, FRIPERIE ET SALON DE THÉ

Pour toute information : Facebook: Brocante le hangar
Tél: 06.64.84.86.31

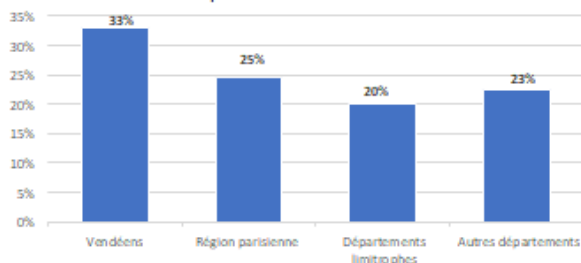
« Au régal du Rocher » 91 Bd des Vendéens a ouvert un distributeur de plats à emporter (lasagnes, hachis parmentier, wraps, tiramisu...) 24h/24 et 7j/7 à partir de produits locaux et/ou bio.

LES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES ADHÉRENTS DE NOTRE ASSOCIATION

Sur les 151 adhérents de notre association :

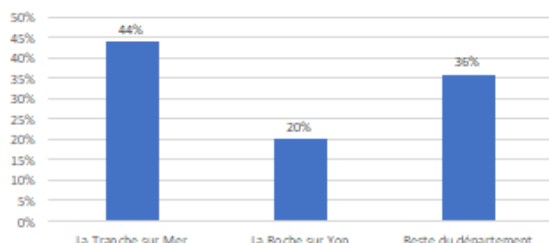
(Référence : les cotisants de l'année 2022-2023)

- 50 sont vendéens
- 37 sont domiciliés dans l'un des 8 départements de la région parisienne
- 30 habitent l'un des 4 départements limitrophes à la Vendée
- 34 sont issus de 24 autres départements



Parmi les 50 vendéens

- 22 résident à l'année à La Tranche sur Mer
- 10 sont installés à La Roche sur Yon, chef lieu du département
- 18 sont répartis sur le reste du département



Pour les 37 adhérents domiciliés en région parisienne, la répartition est la suivante :

- Paris11
- Hauts de Seine9
- Yvelines9
- Essonne4
- Val d'Oise3
- Val de Marne1
- Seine et Marne0
- Seine Saint Denis0

En provenance des départements limitrophes à la Vendée les 30 adhérents concernés se répartissent comme suit :

- Maine et Loire11
- Loire Atlantique9
- Deux Sèvres6
- Charente Maritime4

Les 34 autres membres de notre association se partagent les 24 départements de résidence ci-après :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| ➤ Loir et Cher3 | ➤ Oise1 |
| ➤ Eure et Loir2 | ➤ Haute Vienne1 |
| ➤ Indre et Loire2 | ➤ Yonne1 |
| ➤ Isère2 | ➤ Martinique1 |
| ➤ Meurthe et Moselle2 | ➤ Nièvre1 |
| ➤ Sarthe2 | ➤ Cher1 |
| ➤ Vienne2 | ➤ Côtes d'Or1 |
| ➤ Seine Maritime2 | ➤ Haute Garonne1 |
| ➤ Somme2 | ➤ Marne1 |
| ➤ Charente1 | ➤ Eure1 |
| ➤ Nord1 | ➤ Gard1 |
| ➤ Morbihan1 | ➤ Tarn1 |

Évolution des origines géographiques des adhérents au cours des 16 dernières années

(Référence : étude réalisée en 2006 et publiée sur notre site à la rubrique : Vie de l'association - AG, réunions, bulletins annuels - « Bulletin annuel 2007 »)

En 2006 notre association regroupait 132 adhérents, 151 aujourd'hui.

- En 2006, 32,6 % des adhérents résidaient en Vendée contre 33,1 % aujourd'hui.
- En 2006, 28,8 % des adhérents résidaient en région parisienne, 24,5 % aujourd'hui.
- En 2006, 18,9 % des adhérents résidaient dans un département limitrophe à la Vendée, 19,9 % aujourd'hui.
- En 2006, 19,7 % des adhérents résidaient dans un autre département français, 22,5 % aujourd'hui.

On peut donc remarquer qu'il n'y a eu quasiment aucune évolution dans les origines géographiques des résidents au cours des 16 dernières années malgré un important changement générationnel.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER - Hôtel de Ville -

85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Patrick RAGOT

Associés à Danièle MARTINEAU, Michel MONTALETANG, René BLANC et Jacques GUIBLAIS

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.com

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.com>